VALERIE DE GROODT

Fernand Koekelberg a reçu le *Lifetime Achievement Award*

« LA PLUS BELLE RÉCOMPENSE DE MA CARRIÈRE »

Lors de la dernière édition des CPL Awards, Fernand Koekelberg s'est vu décerner le *Lifetime Achievement Award*. Une excellente raison pour Blue Minds de s'entretenir avec lui. Fernand Koekelberg nous a parlé de ce prix, de sa carrière et de sa vision personnelle du paysage policier actuel.



« JE PENSE QUE J'AURAIS PU EN FAIRE BEAUCOUP PLUS EN TANT QUE COMMISSAIRE GÉNÉRAL »

J'ai de bons liens avec de nombreux membres du CPL et j'ai même rédigé une contribution pour le premier numéro de Blue Minds. J'ai non seulement été surpris d'avoir le privilège de recevoir le *Lifetime Achievement Award* lors de la deuxième édition des CPL Awards en décembre dernier à Genval, mais j'en ai aussi été incroyablement honoré. Cette soirée a été pour moi riche en émotions. Une soirée merveilleuse de plaisir et de joie dans un cadre magnifique. Tout le monde est venu me féliciter sincèrement et cela m'a beaucoup touché. C'est peut-être la plus belle récompense de ma carrière, car elle m'a été décernée par mes collègues de la police.

Vous pouvez déjà vous prévaloir d'une belle carrière. Un des points d'orgue a sans aucun doute été votre implication dans la réforme des polices. On dit parfois que vous en êtes l'architecte !

Je n'ai certainement pas été le père ni l'architecte de cette réforme, mais j'étais bel et bien dans la salle d'accouchement et je pense pouvoir dire que j'ai beaucoup aidé. (*rires*) Les prémisses de celle-ci ont commencé en 1997, quand on m'a demandé de participer aux instructions disciplinaires dans le dossier Dutroux. Entre-temps, la commission d'enquête parlementaire (dite « commission Verwilghen ») avait fait toute une série de recommandations pour réformer le paysage policier. S'en est suivi un long débat au Parlement et, avec les accords Octopus, une refonte du paysage policier et de la Justice a été décidée. La Justice a pris un peu de retard, mais pour la police, un « groupe de travail officiel » a directement été mis en place en juin 1998, sous la présidence de Lodewijk De Witte, l'actuel gouverneur du Brabant flamand. Ce groupe de travail a reçu le soutien technique de trois personnes issues du monde policier : Jaak Raes (police judiciaire), Dirk Van Nuffel (police communale) et moi (gendarmerie). En deux bons mois, ce groupe de travail a rédigé une proposition de loi qui a été votée à la Chambre en décembre 1998 : la loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux.

Pourquoi cette réforme des polices était-elle nécessaire ?

Il est peut-être important de préciser qu'il ne s'agissait pas d'une véritable révolution, mais plutôt d'une évolution logique. Depuis les années 80, les choses bougeaient un peu dans le monde policier. Quelques incidents majeurs – les activités des CCC, le drame du Heysel ainsi que les tueries du Brabant – avaient déjà montré que tout ne fonctionnait pas correctement au sein des forces de police. La création de nouvelles structures avait déjà commencé. L'idée d'une approche intégrée bénéficiait d'un large soutien et la loi sur la fonction de police avait déjà vu le jour en 1992. C'était déjà une avancée, mais l'affaire Dutroux en 1996 a accéléré les réformes. Le travail de la commission d'enquête parlementaire a révélé un grand nombre d'irrégularités. Partout dans la police, mais surtout dans la gendarmerie de l'époque. Tous les services œuvraient au même objectif sans savoir ce que faisaient leurs collègues et sans partager ces précieuses informations. Le fait que des informations n'aient pas été partagées a peut-être eu pour conséquence que l'enquête n'a pas été bouclée assez rapidement. Je ne suis toutefois pas convaincu – mais il s'agit là encore d'un point de vue personnel – que les fillettes auraient pu être retrouvées plus vite si cela avait bel et bien été le cas. Nous ne saurons malheureusement jamais si cela aurait pu se passer autrement. En revanche, c'est un fait que l'affaire Dutroux a encouragé les décideurs politiques à passer à la vitesse supérieure. À leurs yeux, le système s'était révélé défaillant et toutes les initiatives qui avaient déjà été prises pour rapprocher les services de police étaient insuffisantes. Quelque chose devait changer et il a rapidement été décidé de créer une nouvelle police, structurée à deux niveaux. Ces niveaux sont indépendants l'un de l'autre, mais complémentaires. La nouvelle police fédérale a pu commencer à fonctionner le 1er janvier 2001 et la police locale le 1er janvier 2002.

Auriez-vous souhaité pousser plus loin la réforme dans certains domaines ?

Ce n'était bien sûr pas à moi de décider. Je parle en tant que témoin privilégié et je crois que tout ce qui était possible a été fait à l'époque. Cette réforme des polices a déclenché un bouleversement incroyable et a entraîné une profonde refonte du paysage. Il ne faut pas oublier qu'il a fallu expliquer à plus de 40.000 personnes que toute leur façon de travailler et leur dépendance à l'égard des pouvoirs publics allaient être modifiées. En outre, elles allaient recevoir un autre statut. Faire accepter ça aux gens a été très compliqué. La réforme pouvait-elle être plus poussée encore ? Tout est possible, mais à titre personnel, je pense que de bonnes décisions ont été prises à l'époque et que la réforme a accompli ce qui était nécessaire. En 2006, quelques ajustements ont été apportés à la structure de la police fédérale. La structure était encore trop lourde avec trop de responsables au sommet de la hiérarchie. Cette situation a alors été adaptée. Et cela a de nouveau été le cas en 2014.

Avant d'œuvrer à la réforme des polices, vous avez travaillé dans plusieurs cabinets ?

C'est exact. J'ai fait mes études à l'École royale militaire et j'ai opté pour une carrière dans la gendarmerie. En effet, je croyais que c'est là que je pourrais être le plus utile. J'ai étudié la criminologie et le droit et j'ai travaillé pendant quelques années à Bruxelles où je me suis consacré aux statuts de la gendarmerie. En 1987, le cabinet du ministre Melchior Wathelet était à la recherche d'un officier de liaison. J'étais juriste, francophone d'origine *et* bilingue. On a vu en moi le parfait candidat et j'ai été embauché. Ça a marqué le début de nombreux contacts au sein de cabinets et dans le monde politique. Plus tard, j'ai également travaillé dans le cabinet des ministres Antoine Duquesne, Patrick Dewael, Guido De Padt et Annemie Turtelboom.



« JE NE SUIS PAS LE PÈRE DE LA RÉFORME DES POLICES, MAIS J'ÉTAIS BEL ET BIEN DANS LA SALLE D'ACCOUCHEMENT »

C'était un univers totalement différent et cela m'a permis de vivre des expériences intéressantes. Je suis entré en contact avec de nombreuses personnes qui observaient les mêmes choses que moi, mais sous un angle différent. Cela débouche souvent sur des conclusions très intéressantes. Ça nourrit la réflexion et élargit notre regard sur le monde. Au cours de cette phase de ma carrière, j'ai beaucoup vu et beaucoup appris.

Après avoir contribué à la réussite de la réforme des polices en Belgique, vous êtes devenu commissaire général de la police fédérale…

Le ministre Duquesne avait précédemment décidé de créer à son niveau une direction (le « Secrétariat administratif et technique ») qui serait un lien entre le ministre et la police. Il m'a désigné comme premier directeur général de celle-ci. En 2007, le poste de commissaire général s'est libéré et j'ai décidé de poser ma candidature. Entre-temps, la loi avait changé et, compte tenu de cette modification, le commissaire général de l'époque, Herman Fransen, ne pouvait plus se porter candidat. J'ai alors estimé que le temps était venu de postuler. À mon sens, le paysage policier de l'époque était conforme à la lettre, mais pas à l'esprit de la loi. En tant que commissaire général, je voulais assurer un lien plus fort entre la police fédérale et la police locale. À cette époque, j'avais le sentiment que les deux niveaux commençaient malheureusement à s'éloigner l'un de l'autre, alors qu'ils auraient dû, au contraire, se rapprocher. Dans un monde idéal, les deux composantes de la police travaillent de manière complémentaire. Pour ce faire, une bonne et fréquente interaction entre les responsables de ces deux composantes est nécessaire. Quand j'ai entamé ma mission de commissaire général, j'avais pour ambition qu'elles soient comme les deux doigts de la main.

Tout n'a pas été rose durant cet épisode de votre carrière. Vous avez fini par décider de jeter l'éponge. Quel regard portez-vous sur cette période ?

J'ai commencé avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie. Il y avait énormément de pain sur la planche. Ma façon de travailler a toutefois été soumise à une pression croissante en raison de facteurs externes. Je trouve qu'il est difficile de poser un jugement *a posteriori* sur cet état de fait. J'aurais peut-être pu ou dû faire certaines choses différemment. Peut-être ! Cela a été une période très difficile. La presse était toujours au courant de tout, très rapidement et, en général, plus vite que moi. On se demande si ça a un sens de réagir à quelque chose, on se demande comment le personnel de police voit les choses. C'était épuisant et très difficile psychologiquement. Je n'éprouve pas le besoin de pointer du doigt certaines personnes ou de faire de procès d'intention. Cela ne mène à rien. J'ai tourné la page. Je retiens surtout qu'à cette époque, j'étais apprécié par les policiers pour ce que j'étais et ce que je faisais. Peut-être est-ce le plus important. Ma période en tant que commissaire général n'a d'ailleurs pas été qu'une succession de malheurs. C'était aussi une belle époque. Je suis heureux des choses que j'ai pu accomplir alors, mais je pense que j'aurais pu en faire beaucoup plus.

Vous avez évoqué l'ambition de renforcer le lien entre la police fédérale et la police locale. Sommes-nous déjà où nous sommes censés être ?

Les bonnes intentions sont là, mais la réalité est plus complexe. La police fédérale connaît d'énormes difficultés budgétaires. Ce manque de moyens a pour conséquence qu'elle ne peut plus réaliser tout ce qu'elle faisait auparavant et que la police locale doit accomplir de plus en plus de choses elle-même. Cette dernière se développe et c'est surtout visible dans les grandes zones. La société évolue très rapidement et les zones sont de plus en plus confrontées à de nouveaux phénomènes auxquels elles doivent trouver une réponse. Avant, ça ne se

faisait pas, mais aujourd'hui, on constate que nombre de zones locales attirent des spécialistes. Elles sont tenues de pouvoir répondre aux situations qui se présentent. Je pense que l'idéal serait d'adopter une vision globale : qui possède les ressources adéquates et comment pouvons-nous collaborer ? Nous veillons ainsi à préserver l'esprit de la loi : la coopération de deux niveaux complémentaires. Or, cela ne nécessite certainement pas de nouvelle réforme. Tout peut se faire – et se fait d'ailleurs – dans le cadre existant. Je vois qu'il y a des contacts intensifs entre la police locale et la police fédérale et j'en suis heureux. Un formidable exemple de bonne concertation est le fait que toutes les directives actuellement données dans le cadre de la crise du coronavirus sont signées tant par Nico Paelinck, que par Marc De Mesmaeker.



Vous dites constater que ce sont surtout les grandes zones qui se développent. Cela s'applique-t-il aussi aux petites zones ?

C'est souvent plus compliqué pour les petites zones. Elles sont vulnérables et risquent, à court terme, de ne plus être capables de faire face à un paysage policier en mutation et aux nombreuses exigences fixées. La complexité de la procédure pénale, la montée de la cybercriminalité, ... Parmi les solutions possibles, les associations entre deux ou plusieurs zones sont à envisager ; une sorte de super contrat aux termes duquel elles partageraient tout. Néanmoins, ce n'est pas optimal, car les entités participantes continuent d'exister, avec leurs propres chefs et gouvernance. Une solution logique pour les petites zones vulnérables serait la fusion. Un chef de corps serait alors à la tête de l'entité, qui ne devrait plus rendre des comptes qu'à un seul collège de police. Les fusions créent une zone plus vaste ayant plus de poids et plus de possibilités.

Selon vous, quels sont les plus grands défis qui attentent la police ?

Les budgets et la manière de les gérer constitueront un défi constant pour la police intégrée. Dans ce contexte, le mécanisme de financement des zones locales devrait certainement être amélioré. Mais il reste de nombreux défis pour l'avenir. Les relations et les accords avec le secteur de la sécurité privée en font partie. Ces dernières années, ce secteur a commencé à assumer davantage de tâches et ce n'est pas forcément une mauvaise évolution. La police ne peut pas continuer à tout faire et ces acteurs le font généralement très bien. Toutefois, il est important de conclure de bons accords sur ce qu'il leur appartient ou non de faire. Ces intervenants du secteur de la sécurité sont des entreprises privées et certaines tâches doivent rester réservées à la police. Un autre de mes chevaux de bataille est de faire en sorte que la police coopère efficacement avec les différents pouvoirs publics. La Belgique est dotée d'une organisation complexe avec des acteurs fédéraux, locaux et régionaux. La police peut recevoir des demandes de différentes entités et nous devons réfléchir attentivement à la manière dont elle peut y répondre. En tant qu'officier de référence, j'essaie tous les jours d'apporter ma pierre à l'édifice.

Vous venez d'aborder des défis permanents qui seront toujours présents à l'avenir. La crise du coronavirus impose une pression considérable sur la police. Et demain ?

Tant la police locale, que les services spécialisés de la police fédérale, sont actuellement très sollicités. La mission principale de la police est de protéger et de servir la population et c'est précisément ce qu'elle fait en contribuant au contrôle du respect des mesures exceptionnelles prises en réponse à la crise du coronavirus. La tâche de la police est extrêmement compliquée en ce moment. La situation concernant le Covid-19 change toutes les semaines et nécessite des ajustements constants. Comment encore contrôler les autres obligations ou interdictions ? Ces évaluations et aménagements de chaque instant sont extrêmement épuisants. L'impact du coronavirus sur la police est donc énorme. Et je suppose que cela ne va pas changer dans les semaines ou les mois à venir...